

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : Rosa BARBOSA, FERRAND Jean-Baptiste (pouvoir ROBERT Berty), LAGNEAU Pierre (pouvoir CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange), RAYMOND Patrice (pouvoir GOBEROT Jean-Michel), LANOIR Frédéric (pouvoir BIANCONE Gilles)

Le secrétaire de séance est : PAULIN Magali

Le Maire demande au conseil municipal qu'il soit rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant une décision modificative sur le budget 2015.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2015

Frédéric LANOIR demande la modification d'une remarque sur l'investissement de chaque conseillers lors des manifestations.

Il souhaite que sa question soit indiquée telle qu'il l'avait posée :

Frédéric LANOIR demande à Jean-Marie MICHELIN si le fait de participer aux manifestations organisées par la commune (feux de la musique et 14 juillet) était dans les attributions de tous les élus de la commune.

Monsieur le maire répond qu'en début de mandat il a mentionné que les élus présents lors des manifestations des feux de la musique et du 14 juillet doivent être concernés et participer de façon active.

Cette observation étant ajoutée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération entretien professionnel : fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76,

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 4,

L'avis favorable du comité technique placé auprès du centre de gestion en date du 16 avril 2015 sur les critères proposés.

Le Maire informe le conseil municipal que « l'appréciation, par l'autorité territoriale, de la valeur professionnelle des fonctionnaires se fonde sur un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct qui donne lieu à l'établissement d'un compte rendu. »

Le Maire rappelle que les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé.

Le Maire précise également qu'il appartient au conseil municipal, de fixer lesdits critères et que ces derniers doivent notamment porter sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir les critères suivants :

Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

- Implication dans le travail
- Qualité du travail effectué
- Assiduité
- Disponibilité
- Initiative
- Analyse et synthèse
- Organisation

Les compétences professionnelles et techniques

- Compétences techniques
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Connaissances réglementaires
- Appliquer les directives données
- Autonomie
- Entretenir et développer ses compétences
- Qualité d'expression écrite et orale
- Maîtrise des nouvelles technologies
- Réactivité
- Adaptabilité

Les qualités relationnelles

- Travail en équipe
- Relations avec la hiérarchie
- Relations avec les élus
- Relations avec le public (politesse, courtoisie)
- Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel
- Capacité d'écoute

La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

- Fixer les objectifs
- Évaluer les résultats
- Piloter
- Conduire une réunion
- Déléguer
- Contrôler
- Dialogue et communication
- Faire des propositions
- Prendre des décisions
- Faire appliquer les décisions
- Prévenir et arbitrer les conflits
- Mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les critères ainsi proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien.

3. Délibération décision modificative n°1 sur le budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à **l'unanimité** les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

2051 – Concessions, logiciel 50 € (programme bibliothèque)

2188 – Autres immobilisations corporelles 2 380,50 € (défibrillateur)

Les crédits nécessaires à l'équilibre, soit 2 430,50 € seront pris sur l'excédent d'investissement du budget principal.

Section de fonctionnement

Dépenses

6067 – Fournitures scolaires : 1409,78 € (dégâts des eaux)

61558 – Entretien autres biens mobilier : 102 € (maintenance défibrillateur)

61524 – Bois et forêts : 1 214,65 € (élagage bois route de Saussy)

61522 – Entretien bâtiment : 4 166,64 € (facture Legeley)

Les crédits nécessaires à l'équilibre, soit 6 893,07 € seront pris sur l'excédent de fonctionnement du budget principal.

4. Point sur le fonctionnement de la salle des fêtes

Marie-Pierre DESBROSSE nous expose le bilan 2014 de la réservation de la salle des fêtes :

25 locations en 2014 { 20 locations à une personne de la commune
5 locations à une personne extérieure de la commune

Recettes :

Location : 4330 €

Autres : 676,40 €

Dépenses :

Electricité : 2242€ (facture commune pour le foyer, la bibliothèque, l'église et la salle des fêtes)

Entretien : 1750 €

Gaz + eau

Nouveau mode de fonctionnement validé par le conseil:

- Baisse de la capacité à 80 personnes.
- Location exclusive de la salle des fêtes aux personnes de la commune afin de limiter les nuisances.
- Le chèque et le certificat d'assurance devront être au nom de la personne qui loue la salle.
- 100€ pour une location d'un jour dans la semaine.
- 180€ pour un week-end.

5 Choix des dates vœux du maire et repas des aînés

Dates des prochaines festivités :

Vœux du maire : Vendredi 08 janvier 19h30 à la salle polyvalente

Repas des aînés : Samedi 09 janvier 12h00 à la salle polyvalente

6 Point sur les travaux

La mairie a reçu 2 devis pour le contrat d'entretien chauffage de l'église et de l'école. L'étude est en cours pour le choix du prestataire.

7 Devis de réfection de la salle de classe du rez de chaussée

La commune a reçu un chèque de l'assurance de 6 536,25 € qui couvre les travaux de l'entreprise Legeley (plafond suspendu, porte d'entrée)

Reste à faire pour un coût estimé à 10341,66 € TTC :

- Isolation thermique
- Electricité
- Sol
- Luminaire à LED
- Radiateur
- Fenêtres : 2 devis présentés, le conseil a validé celui d'ALUNOV d'un montant de 3 856 €

La totalité des travaux est estimée à environ 16000 € TTC sans la plomberie et le chauffage

Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année.

Une demande de subvention va être faite au Conseil Régionale

8 Questions diverses

- Mise en place du tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections régionales qui se dérouleront le dimanche 06 et 13 décembre 2015.
- Evaluation des besoins en réfection de rues pour chiffrage du coût par la Covati. Le conseil n'est pas intéressé. La commune s'engage à faire l'évaluation elle-même.
- Courrier de la Covati concernant les réclamations d'automobilistes pour l'élagage route de Saussy Jean-Michel GOBEROT nous informe que l'ONF élaguera la seconde partie des bois communaux sur la route de Saussy début 2016.
Il nous rappelle également l'inscription de 33 affouagistes et la reconduite de l'opération « Sapin de Noël »
- Projet de contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux d'incendie par la Lyonnaise de Eaux (50€/an/poteau). Le contrat est non obligatoire
- Socater : visite préventive de maintenance éclairage public : le 02 novembre
- La commission intercommunale d'aménagement foncier de Chaignay, Epagny et Savigny-le-Sec a statué lors de sa séance du 17 juin 2015 sur les réclamations reçues. Les plans et les états mis à jour sont consultables pendant au moins quinze jours à compter du 16 novembre 2015 pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie d'Epagny. Les réclamations seront recevables jusqu'à la commission départementale.
- Suppression de l'obligation de disposer au CCAS d'un budget distinct. Une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2015.

- 2 places de parking PMR (personnes à mobilité réduite) seront créées derrière le chœur de l'église (obligation d'une place pour 100 places assises)
- Lors de la réfection de la salle de classe, il sera demandé de supprimer le compteur électrique de l'appartement qui ne sert plus à rien. Il n'y aura plus qu'un seul compteur pour la mairie et l'école.
- Sollicitation du collège Paul Fort pour une subvention exceptionnelle de l'association sportive pour les déplacements et les hébergements.
- Congrès des maires du 17 au 19 novembre 2015 à Paris. Inscription avant le 06 novembre 2015
- Rencontre sur la Loi NOTRE, animée par Patrice RAYMOND avec Catherine LOUIS et Charles BARRIERE le lundi 09 novembre à 19h à la salle des fêtes de Chaignay
- Le défibrillateur sera placé à l'extérieur, dans la cour de l'école sous l'appentis.
- Jean-Baptiste FERRAND et un médecin du SAMU propose une formation défibrillateur. Elle se déroulera, par groupe début 2016 à la salle des fêtes.
- Jean-Sébastien JURET demande une intervention rapide pour la réfection des rues en mauvais états. Une partie sera faite lors des TIG le 14 novembre 2015 avec de l'enrobé à froid sur des zones localisées.
- Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE demande que Jean-Marie METAYER s'occupe de la réfection de l'escalier de l'église qui s'effrite.
Elle demande également que le va et vient à l'entrée de l'église soit réparé car il ne fonctionne plus.
- Marie-Pierre DESBROSSE propose l'aménagement du tas de terre place des marronniers avec les traverses de chemins de fer et les poteaux stockés vers le terrain de foot.
- Proposition par courrier de Mme LEGELEY pour une activité Gym à la salle des fêtes.
- Gaëlle HAGELSTEIN propose une ouverture de la Guinguette pour Halloween le 31 octobre de 17h à 19h.
Elle nous rappelle qu'un compte Facebook va être créé par la commune afin de diffuser les informations du village. Le conseil valide le nom « Chai'News » donné au groupe fermé.
- Bertie ROBERT nous informe qu'une personne interviendra pour nous présenter les marchés publics.
- Gilles BIANCONE signale qu'il faut redresser le poteau impasse des groseilliers.

La séance est levée à 22h25